



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Arrière-pays méditerranéen entre déprise et reprise : l'exemple du Haut-Languedoc Occidental

Pierre Derioz

Résumé

Cette recherche géographique menée en Haut-Languedoc aux grandes échelles (commune, exploitation, parcelle) souligne l'ambiguïté fonctionnelle et le caractère transitoire des landes et friches. Elle insiste sur l'existence de dynamiques simultanées de déprise et de reprise agricole. L'étalement dans la durée du phénomène de disparition d'exploitations par défaut de repreneur, toujours à l'œuvre, comme la variété et les fragilités internes des formes de reprise (viticulture AOC, élevages "extensifs"), et l'intervention de multiples acteurs non agricoles, compliquent les approches prospectives de l'utilisation de l'espace et de l'évolution des paysages ruraux.

Abstract

Low and medium-sized mediterranean mountains between decline and revival in agriculture : the example of western High-Languedoc

This geographical study about High-Languedoc, based on large scales of investigation (district, farming concern, parcel), shows the ambiguity of fallow lands, because of their possible functions and their transitory character. The study insists on the existence of simultaneous trends of decline and recovering in agriculture. The long duration took by the phenomenon - still working - of extinction of farming concerns without anyone to take them over, like the diversity and the internal fragilities of the opposite dynamics (concerning AOC viticulture, or "extensive" cattle breeding), also the intervention of many non-agricultural social actors, complicate the prospective approaches of land-uses and evolution of the rural landscapes.

Citer ce document / Cite this document :

Derioz Pierre. Arrière-pays méditerranéen entre déprise et reprise : l'exemple du Haut-Languedoc Occidental. In: Économie rurale. N°223, 1994. pp. 32-38;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4677>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_223_1_4677

Fichier pdf généré le 26/03/2019

ARRIÈRE-PAYS MÉDITERRANÉEN ENTRE DÉPRISE ET REPRISE : L'EXEMPLE DU HAUT-LANUEDOC OCCIDENTAL¹

Pierre DÉRIOZ*

Résumé :

Cette recherche géographique menée en Haut-Languedoc aux grandes échelles (commune, exploitation, parcelle) souligne l'ambiguïté fonctionnelle et le caractère transitoire des landes et friches. Elle insiste sur l'existence de dynamiques simultanées de déprise et de reprise agricole. L'étalement dans la durée du phénomène de disparition d'exploitations par défaut de repreneur, toujours à l'œuvre, comme la variété et les fragilités internes des formes de reprise (viticulture AOC, élevages "extensifs"), et l'intervention de multiples acteurs non agricoles, compliquent les approches prospectives de l'utilisation de l'espace et de l'évolution des paysages ruraux.

LOW AND MEDIUM-SIZED MEDITERRANEAN MOUNTAINS BETWEEN DECLINE AND REVIVAL IN AGRICULTURE : THE EXAMPLE OF WESTERN HIGH-LANUEDOC

Summary :

This geographical study about High-Languedoc, based on large scales of investigation (district, farming concern, parcel), shows the ambiguity of fallow lands, because of their possible functions and their transitory character. The study insists on the existence of simultaneous trends of decline and recovering in agriculture. The long duration took by the phenomenon - still working - of extinction of farming concerns without anyone to take them over, like the diversity and the internal fragilities of the opposite dynamics (concerning AOC viticulture, or "extensive" cattle breeding), also the intervention of many non-agricultural social actors, complicate the prospective approaches of land-uses and evolution of the rural landscapes.

L'angle de vue adopté dans ce travail, qui se trouve dans le prolongement immédiat d'une thèse soutenue en février 1993 (2), est celui de l'occupation de l'espace par les activités agricoles et pastorales, dans des cantons réputés fragiles où enrichissement et déprise agricole se manifestent depuis la première guerre mondiale. Il s'agit avant tout d'évaluer l'ampleur des superficies couvertes par les "terres marginales" - landes, garrigues et "friches", dont l'extension inquiétante a été annoncée à grand renfort

d'articles de presse et d'émissions de télévision depuis la fin des années 1980 -, d'apprécier leur degré "d'abandon", et de mettre en évidence les dynamiques à l'œuvre - déprise ? reprise ?

La diversité et la polymorphie des terres marginales, dont témoignent les incertitudes statistiques d'une source à l'autre en matière de "friches" (3), comme l'effet de brouillage des différents "discours" tenus sur elles (figure 1),

* Maître de Conférences en géographie, Université d'Avignon, Laboratoire Structures et Dynamiques Spatiales et Centre de Biogéographie-Ecologie de l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, URA 15-14 CNRS.

1. Cantons de La Salvetat-sur-Agout, Saint-Pons-de-Thomières, Olargues, Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault).

2. Thèse de Doctorat de l'Université d'Avignon, sous la direction de V. Rey (Paris-I et ENS Fontenay/Saint-Cloud), intitulée "Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers sud-oriental du Massif Central".

3. Si les chiffres nationaux varient à peu près entre 3 et 5 millions d'hectares selon les sources, qui montrent chacune des répartitions spécifiques au sein

du territoire, toutes s'accordent cependant sur trois points : la modestie du montant des terres marginales complètement inutilisées alors que dotées d'un certain potentiel agricole ou pastoral (autour de 3,5% du territoire national), le poids dans ce total des basses et moyennes montagnes du Midi méditerranéen (garrigues, landes), et l'apparente stabilité de ces surfaces, sinon même leur diminution depuis les années 50, parce que les échanges entre "friches" et SAU s'opèrent dans les deux sens, et surtout parce que d'autres usages du sol (forêts, sols bâtis, routes...) gagnent du terrain aux dépens des terres marginales plus rapidement que ces dernières n'en gagnent sur la SAU.

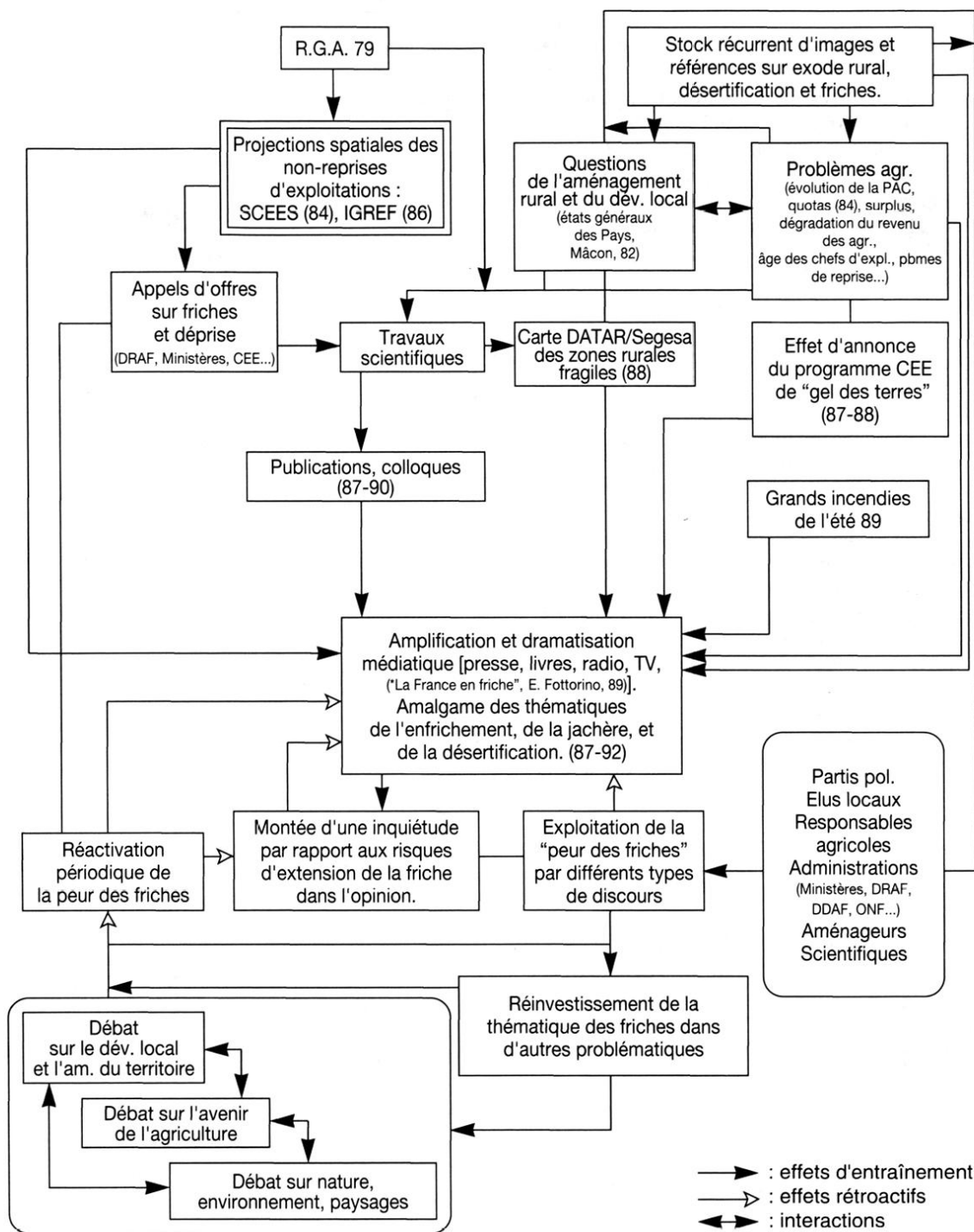


Figure 1. – Mécanisme d'une phobie collective : la "peur des friches"

Le graphe suggère la concomitance, dans l'émergence et la montée en puissance de cette angoisse collective, de plusieurs phénomènes : les sombres perspectives annoncées par les projections spatiales du SCEES, vers le milieu des années 80, mais reprises à retardement par les médias, s'ajoutent à l'émotion suscitée par la mise en place de la politique communautaire de retrait des terres arables (87-88). Les grands incendies méditerranéens de l'été 89 contribuent également à renforcer l'inquiétude et à l'asseoir sur des images concrètes et saisissantes. Cette cristallisation s'opère cependant sur fond de vastes interrogations sur le devenir du monde rural en général, et celui de l'agriculture en particulier, alors que s'affirment de manière croissante les notions d'environnement et paysage, dont les problèmes de gestion sont intimement liés aux questions précédentes.

Aussi l'enflure médiatique - Marc Ambroise-Rendu parle de "baudruche" - autour des risques d'extension des friches, qui joue de l'amalgame entre déprise rurale, déprise agricole et gel des terres, se voit-elle relayée par diverses formes de discours : politiques, élus locaux, "experts", responsables syndicaux, aménageurs, scientifiques...

La "peur des friches" sert alors de levier rhétorique, ou d'épine dorsale, à la formulation de préoccupations plus larges, qui profitent de la sensibilité de l'opinion à ce thème.

Son intégration dans les débats sur le développement rural, l'évolution de l'agriculture ou la gestion des paysages, favorise sa réactivation régulière, au gré, notamment, de l'actualité agricole : l'épouvantail de la friche reprend ainsi du service au printemps 90, lorsque les agriculteurs du CNJA moissonnent les blés sur les Champs-Élysées, en septembre-octobre 91, à l'occasion du grand défilé paysan à Paris pour "sauver l'espace rural", ou encore en juin 91, tandis que la CEE amorce une réforme fondamentale de la PAC qui sème le trouble dans les milieux agricoles.

Ces relances du fantasme de la friche, par effet rétroactif, amènent les médias à le cultiver dans le public et à maintenir par là même sa valeur rhétorique, malgré des mises au point scientifiques qui iraient plutôt dans le sens d'une dé-dramatisation. Il paraît fort significatif que l'excellent article de Marc Ambroise-Rendu dans la revue "Dynasteurs" (1991), mesuré et soucieux de ne pas céder au catastrophisme à tout va, soit annoncé en couverture par un titre racoleur : "France, que fais-tu de ta campagne ?"

ont imposé le recours aux grandes échelles (canton, commune, exploitation, versant, parcelle) : une centaine d'enquêtes d'exploitation étayent une première approche "fonctionnelle", qui s'efforce de déterminer la place et les fonctions des terres marginales dans l'assiette spatiale et dans les stratégies des exploitations agricoles. Les informations issues de ces enquêtes se voient ensuite réinvesties dans l'analyse de terrain des dynamiques paysagères. Quatre conclusions principales se dégagent de ce travail.

L'ambiguïté fondamentale des "landes et friches"

Communales, sectionales, tenues à bail oral, utilisées hors de tout accord avec des propriétaires qui ignorent parfois jusqu'à leur existence, ou simplement oubliées parce que regardées comme improductives et inutiles, les terres marginales semblent échapper en partie aux recensements agricoles. A y regarder de plus près, pourtant, les surfaces de ce type détenues et/ou utilisées par les exploitations apparaissent très considérables : friches et garrigues dépourvues d'usage pour certains exploitants, certains viticulteurs par exemple, elles remplissent pour d'autres des fonctions essentielles, au premier chef pastorales, souvent sous forme de parcours parqués que les éleveurs utilisent surtout en faire-valoir indirect (locations, souvent aussi simples ententes orales avec les propriétaires). Caractéristiques notamment des élevages ovins-viande (figure 2) ou caprins-lait (fromage), le recours croissant aux terrains de parcours dans l'alimentation du bétail a été rendu possible en Haut-Languedoc par l'ampleur de la déprise passée et des surfaces à l'abandon à la veille des années 1970, avant que ne se développe ce type d'élevage, réputé "extensif" (Tirel, 1987). L'élargissement de l'espace pastoral des exploitations, autour du noyau initial ou avec mise en place d'un dispositif saisonnier associant des parcours éloignés les uns des autres et de nature différente (estives, et "estives basses" d'hiver), a permis aux éleveurs de constituer et d'entretenir des cheptels importants à moindre coût, sur le plan du foncier comme sur celui des charges en matière d'alimentation. Il n'est pas rare de voir les unités d'élevage disposer de 200 ha, voire davantage.

Outre leur rôle pastoral, landes, garrigues et sous-bois fournissent aussi ressources et revenus d'appoint, bois de chauffage et bois d'œuvre (piquets de clôture, tuteurs), ou champignons, dont le caractère ludique de la recherche ne doit pas occulter l'importance des revenus occasionnels qu'ils représentent. A l'occasion, ces espaces peuvent même intervenir de manière "passive" sur le fonctionnement ou la destinée de l'exploitation, parce que quelques ares de vignes en friche sont parfois les bienvenus pour amortir sur le papier les excès de rendement des parcelles effectivement en production, ou parce que bois et landes permettent de dédommager frères et sœurs lors des partages successoraux, sans pour autant démanteler la partie productive de l'exploitation. Ainsi, à des titres divers, les terres marginales participent au fonctionnement des exploitations.

L'analyse des paysages, par ailleurs, montre que l'abandon des terres débouche sur une évolution com-

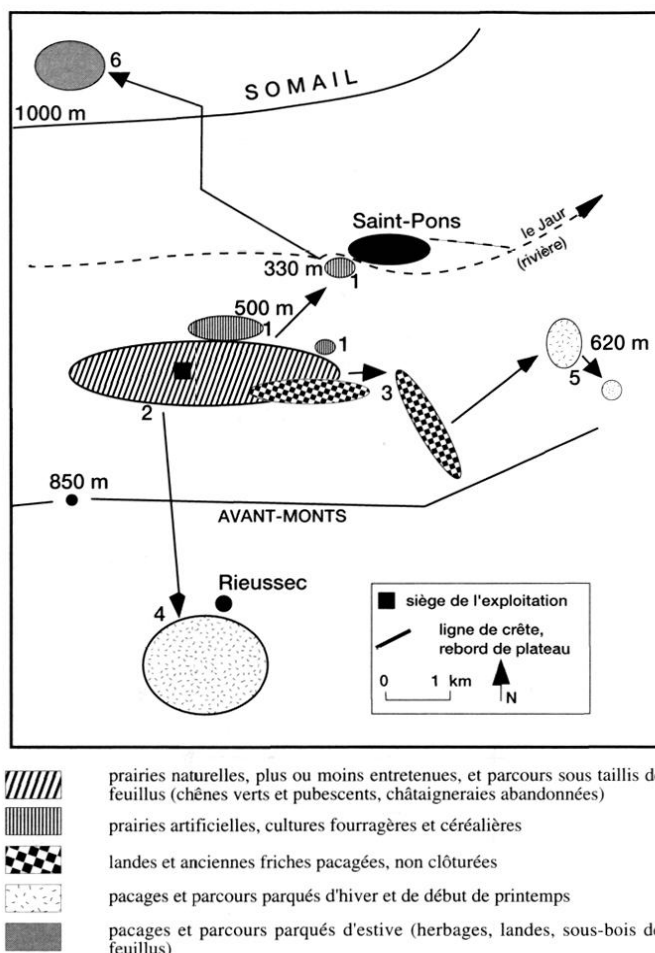


Figure 2. – Parcours étagés, espace pastoral dilaté et déplacements saisonniers : un élevage ovin-viande en quête de surfaces (canton de Saint-Pons, Hérault, octobre 91)

En passant des 80 brebis de ses parents à 300 – au moment de la reprise –, puis 500 têtes, l'éleveur a fait le choix d'une spécialisation exclusive qui l'a contraint à maîtriser un espace élargi, étiré sur près de 15 km à vol d'oiseau. La volonté de limiter au maximum les achats hors exploitation a renforcé ce besoin de surface : le rachat des terres de deux exploitations, la prise en location de celles des quatre exploitants du même hameau et de trois du hameau voisin, au fur et à mesure des cessations d'activité, l'utilisation de parcours proches sur simple entente orale, donnent la mesure de l'effort accompli. L'adhésion à un Groupement Pastoral lui a en outre donné accès à des surfaces clairement délimitées par des clôtures au plan spatial, par des contrats de location au plan juridique, dans des secteurs plus éloignés, où l'impression de désert que suscite le paysage ne rend pas compte de leur occupation par les éleveurs.

La SAU (1) comprend une dizaine d'hectares de cultures céréalières et fourragères, autant de luzernes et de ray-grass, et une quinzaine d'hectares de prairies artificielles en brome. Viennent s'y ajouter une quarantaine d'hectares de prairies semées depuis un certain temps déjà, mais conservées telles quelles tant qu'elles n'ont pas complètement dégénéré parce que la pente les rend difficiles à travailler : 80 ha de SAU au total, qui cumulent les terres de la propriété familiale, considérablement agrandie par achats, fermages et ententes orales. Tout ce qui n'est pas produit sur ces terres doit être cherché sur les pacages et les parcours, au moins 300 ha répartis en différents secteurs dont l'utilisation s'échelonne au fil des saisons.

Durant l'automne – les agnelages interviennent en novembre-décembre – les bêtes pâturent les surfaces disponibles à proximité de l'exploitation (2) tantôt dans les quelques parcs déjà mis en place, tantôt sous la garde de l'éleveur sur des parcours de landes (3), un peu au-dessus de 600 m d'altitude. Une bonne surface de parcours en sous-bois les pourvoit en glands – sous chêne vert comme sous chêne pubescent – et en châtaignes. Elles vont ensuite passer le gros de l'hiver (janvier/février) en "estive basse", à trois heures de marche de là, à l'intérieur d'un vaste parc de plus de 200 ha qu'elles partagent avec les bêtes d'autres éleveurs (4) : la location de ce parc a été négociée dans le cadre d'un Groupement Pastoral, dont les membres l'utilisent en commun.

De là, au terme d'une nouvelle marche de cinq heures, le troupeau gagne deux parcs jointifs (5), regroupant sur 18 ha d'anciens prés et des friches, 5 km à l'ouest de l'exploitation, que l'éleveur tient par simple accord oral avec les propriétaires (avril/mai). Entre le 15 mai et la fin juin, les brebis retrouvent un temps les espaces proches de l'exploitation, qu'elles ont fréquentés à l'automne, avant de prendre le chemin d'une véritable estive, sur le plateau du Somail, à trois heures de marche de là (6) : l'estive est constituée d'herbages parqués sur une soixantaine d'hectares, autour des bâtiments d'une colonie de vacances, et entourés de plantations résineuses de l'ONF qui possède également les herbages. Même si l'éleveur en question s'en trouve ici le seul utilisateur, leur location s'est faite, là encore, par l'entremise du Groupement Pastoral. A la fin de l'été (début septembre), le troupeau quitte l'estive et redescend.

plexe, qui combine la désagrégation du paysage cultivé préexistant et la réinstallation d'une végétation "spontanée" (adventices, ligneux bas et retour inégalement rapide à un stade forestier qui efface la "friche"), évolution dont les déterminants demeurent largement d'ordre anthropique : l'avantage donné à certaines espèces végétales, depuis la place que conserve le châtaignier jusqu'aux colonisations de friches par des résineux échappés de reboisements artificiels, comme le maintien d'interventions régulières ou épisodiques (brûlis, pacage...), pèsent sur les changements successifs de physionomie. "L'abandon" apparaît dès lors tout relatif, d'autant que la pression sociale croissante qui s'exerce sur ces terres apparemment "disponibles", vides relatifs convoités dans un territoire plus densément occupé, laisse peu de place et peu de temps aux évolutions "naturelles" : en fond de vallée ou sur les bas de versant bien exposés, proches des villages, la friche sert souvent de terrain à bâtir ; ailleurs, elle peut être reboisée, et sert très généralement de terrain de jeu à des chasseurs (4) parmi lesquels les agriculteurs ont cessé d'être majoritaires.

L'étalement dans la durée et les conséquences spatiales incertaines du phénomène de disparition d'exploitations par défaut de repreneur

La "déprise", quelle que soit l'échelle à laquelle on s'efforce de la saisir, correspond au relâchement partiel ou complet de la pression qu'exerçaient les agriculteurs sur les terres - toutes les terres, de celles qui composent la SAU aux terres marginales -, et à leur évolution plus ou moins rapide vers une moindre utilité, l'abandon pur et simple, ou vers des formes non agricoles de rentabilité. Elle représente la somme des renoncements propres à chaque exploitation, lesquels découlent tantôt du vieillissement du chef d'exploitation et de l'absence de successeur, tantôt d'un rééquilibrage interne du système de production conduisant à délaisser certaines portions de l'espace exploité précédemment (5). Sans faire abstraction de leurs déterminants externes économiques, sociologiques ou culturels, la progression de la "friche" - comme son recul - doit être analysée comme la conséquence de choix individuels et familiaux additionnés, à commencer par celui de prendre la suite ou de partir, lorsqu'il existe un "repreneur" potentiel (Fel, 1990).

L'accent mis dans les enquêtes sur le moment charnière de la "reprise", période critique quant aux risques d'abandon, montre clairement la persistance des phénomènes tendant à la diminution du nombre des exploitations par absence de successeur à leur tête. Accélééré en Haut-Languedoc par l'attrait exercé par les primes à l'arrachage du vignoble et les perspectives ouvertes par la demande en terrain à bâtir, ce mouvement conduit à l'enfrichement rapide de certains secteurs (petites terrasses viticoles, châtaigneraies, anciens prés de fauche plus ou moins pentus...).

Il importe toutefois de souligner que, quel que puisse être l'impact spatial de cette diminution du nombre des

exploitations, son effet sociologique et psychologique se révèle considérable : une exploitation qui disparaît signifie d'abord un paysan de moins, et c'est à cette aune que la plupart des personnes rencontrées - agriculteurs, élus locaux - mesurent l'ampleur de l'abandon. Plus que la vision très claire de ce qui est tenu et de ce qui ne l'est plus, la comptabilité porte sur les hommes et sur leur âge, sur la relève qui fait défaut. Une partie non négligeable du discours pessimiste sur l'effondrement de l'agriculture ou de l'élevage dans certains cantons s'enracine dans cette chronique des fermes qui cessent d'exister, significative de la destructuration d'une société davantage parfois que de l'abandon d'un espace.

Toutefois, si l'âge moyen des chefs d'exploitation et les incertitudes pesant sur leur succession laissent présager d'autres disparitions dans les années à venir, il importe de souligner que ces dernières s'étalent largement dans la durée, l'exploitation non reprise perdurant généralement sur le mode mineur de l'exploitation de retraite : lieu de production, l'exploitation représente aussi un lieu de vie et un mode d'existence, si bien que les notions de "retraite" et de "cessation d'activité" s'y révèlent fondamentalement ambiguës. Lorsqu'un enfant prend la suite, les parents poursuivent en général, autant que leurs forces le leur permettent, leur travail d'exploitant, et ont même parfois un peu de mal à "passer la main" et à céder les rênes de l'exploitation. En l'absence de tout repreneur, la fin de l'exploitation s'étale dans la durée, au fil d'un lent processus de simplification du système de production qui va de pair avec un désengagement spatial souvent progressif. Cette évolution conjugue deux tendances simples, qui poussent l'une à l'abandon de ce qui représente une charge de travail trop lourde et des contraintes trop fortes, l'autre à la concentration sur les productions les plus rémunératrices. S'y ajoutent des facteurs internes, comme l'attachement sentimental à certaines terres, ou au troupeau, et des facteurs externes, sous la forme, par exemple, de sollicitations financières (primes à l'arrachage, à la cessation d'activité laitière...).

Dès lors, contrairement à ce que postulent les projections faites à partir de l'âge des exploitants sans successeur par rapport au moment présumé de leur retraite, le déperissement de l'exploitation peut prendre de longues années, particulièrement dans les secteurs de polyculture, en dépit des incitations récentes à céder les terres au moment de la retraite. L'âge venant, l'exploitant amorce son repli dès avant 60 ans, mais sa retraite n'est bien souvent qu'une fausse sortie : l'exploitation change de patron sur le papier, passant pour quelques années sous la direction de façade du conjoint. Au-delà, l'exploitation survit parfois à sa deuxième prise de retraite en passant, de manière fictive, sur le nom d'un enfant. Parfois, aussi, des cessions à bail fictives à des voisins accommodants laissent la possibilité de continuer à s'occuper, jusqu'à des âges très respectables, de superficies qui excèdent légèrement les 1 ha 60 prévus par la loi, et où dominent peu à peu les vergers. Si bien qu'au recensement suivant, nombre

4. Le type dominant d'activité cynégétique en Haut Languedoc est la battue au sanglier. Aujourd'hui grandement facilitée par la multiplication des chemins d'exploitation forestière et des pistes DFCL, elle repose sur un partage de l'espace entre les territoires réservés des différentes "dianes" (équipes de chasse). Ces portions de communes présentent en général des "tènements" variés, associant taillis de chêne vert ou de châtaignier et surfaces découvertes de landes ou de garrigue, que convoitent également les éleveurs : là

où le conflit n'est pas ouvert, des compromis ont parfois été trouvés, qui amènent par exemple tel éleveur à retirer les fils de ses clôtures électriques en période de chasse sur les parcours qu'il tient à bail de la commune.

5. C'est notamment le cas dans les secteurs de vignoble A.O.C. (Minervois, Saint-Chinian), où les revenus dégagés par l'activité viticole ont accéléré l'abandon de châtaigneraies ou de prairies naturelles.

d'exploitations agonisantes lors du précédent se maintiennent encore, contre toute attente (6).

En dépit des blocages du marché foncier, la non-reprise, le déclin et la disparition d'exploitations continuent en outre de nourrir l'extension de celles qui se maintiennent, et se caractérisent aujourd'hui de manière croissante par des modes mixtes de faire-valoir. A en croire les données des R.G.A., qui sous-estiment au demeurant les ententes orales les plus vagues, ces formules, plus répandues dans les cantons où domine l'élevage, ont progressé partout au cours des années 1980. Elles concernent au premier chef les exploitations en développement gérées par de jeunes exploitants, particulièrement lorsque leur installation ne correspond pas à la reprise de l'exploitation familiale. Une très large gamme d'accords régit ces pratiques, depuis le bail à ferme écrit et dûment enregistré jusqu'aux ententes verbales les plus sommaires, la forme de l'accord, en dernière analyse, reflétant l'équilibre entre le désir du propriétaire de voir ses terres entretenues, sa crainte d'aliéner son bien par un engagement trop difficile à dénoncer, et les besoins d'espace des exploitants actifs susceptibles de prendre leurs parcelles. Les nombreuses micro-exploitations de double-actifs ou de retraités, à l'inverse, demeurent souvent en faire-valoir direct quasi exclusif.

Par le biais de ces ententes, ce ne sont pas seulement les meilleures terres des exploitations sans reprenneur qui conservent un usage agricole ou pastoral, mais également des espaces de pâtures et de parcours, dont certains retrouvent même de la sorte une fonction, après une longue phase d'abandon. L'évolution vers la friche, incontestable dans certains secteurs - les anciens vignobles en terrasse de la vallée de l'Orb, par exemple, victimes des effets de la prime à l'arrachage -, se double donc de phénomènes en sens inverse qui tendent au maintien de la destination agricole des surfaces, voire à la reconquête d'étendues de lande et de garrigue, après des décennies de déshérence, qui témoigne de la réversibilité des processus d'enfrichement.

L'existence simultanée de phénomènes de reprise très diversifiés

Dans les unités qui seront vraisemblablement reprises, comme dans celles qui l'ont été il y a peu de temps, certaines mutations du système d'exploitation, certains choix productifs (spécialisation) peuvent engendrer une concentration des efforts sur tel ou tel type de surface, au détriment d'autres portions du foncier : le choix de reprises à temps partiel, combinées avec d'autres activités professionnelles, entraîne fréquemment de tels réaménagements sélectifs de l'espace utilisé, dont l'équilibre n'est au demeurant jamais définitif. Dans des exploitations souvent taillées à l'origine sur un même patron, dont l'assiette foncière diversifiée répondait aux nécessités d'un système polyculture-élevage, le divorce croissant entre les activités d'élevage et les productions végé-

tales conduit de même les exploitants qui ont choisi la deuxième orientation à délaisser une partie des surfaces qui constituaient l'espace pastoral. L'enfrichement reflète alors seulement un rééquilibrage du système d'exploitation, qui peut s'accompagner, dans le même temps, de spectaculaires dynamiques de remise en valeur.

Les plus remarquables affectent des aires de vignobles AOC (Minervois, Saint-Chinian), où la vigne reconquiert les coteaux et où des terroirs schisteux délaissés depuis le XIX^e siècle sont défoncés au bulldozer et encépagés, pour les raisons mêmes qui avaient précipité leur abandon : condamnées par leurs rendements à l'hectare modestes aux temps heureux du vignoble de masse, sans grand intérêt quand seul comptait le nombre des hectolitres, ces parcelles sont aujourd'hui réinvesties parce qu'elles confèrent au vin un goût de "terroir" prononcé avec les cépages appropriés, et se tiennent dans les limites de rendement imposées aux vignobles AOC. Il a suffi d'un changement de contexte, en l'occurrence la réorientation du vignoble vers la production - rémunératrice - de vins de qualité, pour que des terres marginalisées fassent soudain figure de réserve foncière. Dans l'aire d'apport à la cave coopérative de Berlou (Saint-Chinian), l'extension des terroirs viticoles aux dépens des friches, de la garrigue, des taillis de chêne vert ou de châtaignier, depuis une dizaine d'années, représente ainsi à peu près 180 ha, le tiers du vignoble actuel.

Du côté des éleveurs - ovins, caprins, mais également parfois bovins-viande - la recherche de terrains de parcours en lande (Espinouse) ou en garrigue (Avant-Monts) a également conduit à la réutilisation et à la remise en valeur d'espaces en déshérence. Souvent initiée par des éleveurs extérieurs à la région, agriculteurs migrants ou néo-ruraux, cette évolution vers un usage accru des parcours s'observe aussi dans des exploitations "du cru" : les difficultés récentes (chute des cours de la viande ovine) tendraient d'ailleurs à convertir à ce type de système des exploitants qui, bien qu'utilisateurs de parcours, avaient fait le choix parallèle de formes d'intensification (ensilages d'herbe et de maïs, avec apports considérables de fertilisants, arrosages, mécanisation poussée...), et qui tous aujourd'hui infléchissent leur système dans le sens d'une "désintensification" pour réduire leurs coûts. Les parcours font désormais figure d'enjeu, dont les éleveurs, souvent organisés en groupements pastoraux ou en associations foncières pastorales, s'efforcent de s'assurer le contrôle, au prix de négociations complexes avec de nombreux partenaires (propriétaires fonciers, municipalités, Agence Foncière du département, forestiers, chasseurs...). Il est en Haut-Languedoc pas mal de "déserts" qui affichent complet.

Déclin de la châtaigneraie, terrasses viticoles en friche, prairies en fond de vallée grignotées par la ripisylve. Déprise donc... Mais ailleurs garrigues défoncées au bulldozer pour planter de la vigne, troupeaux retrouvant le chemin de landes et de sous-bois désertés depuis

6. Pour le canton de Saint-Pons, une enquête de la Safer évaluait à une sur deux la proportion des 303 exploitations présentes en 64 appelées à disparaître faute de relève, à échéance d'une vingtaine d'années : quinze ans plus tard, le RGA de 79 en dénombre encore 218 (-28% depuis 63-64), et 184 encore pour le RGA de 88 (-39%). L'écart par rapport aux prévisions s'explique en bonne partie par l'installation d'exploitants venus de l'extérieur (hors-famille). En revanche, un inventaire de terrain minutieux montre que certaines unités, micro-exploitations de retraités ou de non agriculteurs, échappent au recensement : une dizaine en tout pour la commune du can-

ton la plus étendue, soit 76 unités commercialisant des produits agricoles, parfois en quantité réduite, pour 66 effectivement recensées (+15%). La SICA fruitière du Caroux, inquiète pour son proche avenir compte-tenu de la structure par âge des apporteurs (75% de chefs d'exploitation de plus de 55 ans), constate du reste dans une étude prévisionnelle la multiplication des apporteurs non exclusivement agriculteurs, retraités ou successeurs double-actifs, dont la part relative dans les tonnages d'apport en cerises devrait aller en augmentant sans pour autant remettre en cause l'augmentation générale des tonnages collectés.

longtemps par les bergers, vergers remis en valeur. Reprise... Est-il possible de dresser un bilan spatial de ces évolutions en sens contraire, pour répondre à "la" question à la mode, celle qui porte sur la progression ou au contraire le recul des friches ? Le bilan s'avère difficile à dresser, parce qu'il oblige à intégrer à une même comptabilité des surfaces de nature très différente, vignes arrachées en colonne des pertes et parcours reconquis en colonne des gains - ou l'inverse -, et à cause de l'ampleur des disparités relevées d'une commune à l'autre. La diversification croissante des types d'exploitations complique la lecture des évolutions.

La multiplication des reprises inattendues et "hétérodoxes" (hors famille) (Bontron, 1987), par ailleurs, qui s'opèrent très généralement dans un cadre pluri-actif (pluri-activité du chef d'exploitation ou du ménage), contribue à transférer une part non négligeable de la production agricole entre les mains de personnes qui ne sont pas d'abord des agriculteurs, et dont les motivations vont de la recherche d'une solution de repli professionnelle au choix délibéré d'un mode de vie, en passant par la volonté de maintenir ou de valoriser un patrimoine foncier et l'intérêt pour des productions rémunératrices (vins de qualité, production de cerises dans le sillon Orb-Jaur). Compte-tenu du fait que la plupart des projections sur le devenir des exploitations se fondent sur l'existence d'un successeur connu alors même qu'une part croissante des reprises ou des installations interviennent de manière imprévisible, la plus grande prudence s'impose quant au devenir de l'agriculture haut-languedocienne, et quant à celui des paysages ruraux.

Le constat d'éléments de fragilité inhérents à ces formes de reprise

Là où elles se manifestent, pourtant, ces dynamiques d'innovation et de renouveau demeurent fragiles, d'abord parce qu'elles relèvent généralement d'initiatives individuelles et qu'elles s'accompagnent rarement de projets patrimoniaux à plus long terme : la relève de ces "nouveaux" agriculteurs, dans vingt ou trente ans, devra venir de l'extérieur, et les reprises intra-familiales classiques seront vraisemblablement l'exception. Certaines installations, du reste, correspondent à des expériences professionnelles de durée limitée - on n'entre plus forcément en agriculture comme on entre en religion.

L'affaiblissement du lien traditionnel entre famille et exploitation se traduit par le faible degré de maîtrise du foncier qui caractérise souvent les exploitations de constitution récente : si la volonté de ne pas acheter de terre va de pair avec l'absence de stratégie patrimoniale, la pression des autres usages du sol (chasse, construction, boisement), et la difficulté de trouver des surfaces à louer (du moins à bail écrit) compliquent singulièrement l'existence de ces unités, notamment celles tournées vers l'élevage. Le problème n'épargne pas même ceux qui ont repris la ferme familiale, dès lors qu'ils s'efforcent de

s'agrandir. La question de l'accès au foncier, comme celle de la consolidation du contrôle des exploitants sur une assiette spatiale qui fait parfois figure de patchwork juridique, apparaissent plus que jamais déterminantes.

Le maintien, le développement et la reproduction de ces exploitations, enfin, en dépit de l'inventivité dont font preuve leurs chefs, restent sous la dépendance de l'évolution des marchés. La récente chute des cours de la viande ovine, par exemple, a suffi à remettre en cause les projets de nombreux éleveurs, lorsqu'elle ne les a pas contraints à renoncer. La grande variété des systèmes d'exploitation, qui découle de celle des choix productifs, des modes de valorisation et de commercialisation de la production, de la part relative des aides publiques dans le revenu d'ensemble, mais également des modes d'articulation des revenus agricoles et non agricoles du ménage, donne cependant à toute "crise" sectorielle des retentissements bien différents d'une exploitation à l'autre.

La diversité de ces formules, toutefois, et leur intégration croissante, par le biais notamment du développement des agricultures à temps partiel et pluri-actives, dans la sphère économique et sociale globale, confère au groupe social des "exploitants" des frontières moins définies et un contenu plus hétérogène que par le passé. Cet effet de brouillage social se combine au partage croissant de l'espace avec d'autres activités, qui se traduit au plan foncier par des transferts considérables de propriété, et l'affirmation des modes mixtes de faire-valoir. L'émergence de formes "d'agriculture de loisir" (7), qui sont le fait de retraités, de résidents secondaires ou de ruraux non agriculteurs, contribue à brouiller les cartes (8).

Aussi convient-il de s'affranchir du mythe de la friche conquérante, ne serait-ce que parce que l'essentiel du paysage est depuis longtemps constitué en Haut-Languedoc de terres délaissées, pour peu que l'on adopte comme état de référence celui de ces campagnes à la fin du XIX^e siècle, au moment de leur maximum démographique, lorsque des hameaux qui comptent aujourd'hui dix habitants - dont un agriculteur - en regroupaient cinq fois plus, qui tous ou presque vivaient de la terre. Partout, sous des chênes verts qui paraissent là de toute éternité, le promeneur attentif retrouve les murets, les terrasses, les tas d'épierrement, les cabanes ruinées... Tôt effacée par le reboisement spontané, l'enrésinement artificiel, la conversion en terrain à bâtir ou la remise en culture, la friche proprement dite s'avère seulement transitoire.

L'activité agricole, par ailleurs, ne se préoccupe guère "d'entretien du paysage", et répond d'abord à des logiques d'ordre économique : si le vignoble a progressé de manière spectaculaire dans certaines communes de l'aire d'appellation Saint-Chinian, les terres jugées impropres à son extension (anciens prés de fauche, châtaigneraies...) n'en ont pas moins été abandonnées, sans doute plus rapidement qu'ailleurs. Dans le même temps, la poussée des surfaces encépagées modifiait considérablement le paysage.

7. Elles ont en commun l'absence - à tout le moins l'extrême modestie - de finalité marchande. Il s'agit ici bien davantage d'entretenir et de valoriser par l'usage des surfaces qui relèvent d'un patrimoine familial ou qui ont été acquises en même temps que la résidence secondaire.

8. Nombre de ces observations, notamment celles sur l'évolution des systèmes d'exploitation, la persistance et la reproduction de la diversité des ex-

ploitations, le développement des formes de pluriactivité et d'agriculture de loisir, la multiplication des reprises "hétérodoxes", les capacités d'innovation des exploitants sous forme de "trouvailles individuelles" et "le recul de la profession agricole sur le foncier", se retrouvent à propos d'un espace bien différent - le Pays d'Auge - dans la thèse de C. Laurent (1992), qui atteste ainsi leur existence hors des aires d'agriculture difficile de la moyenne montagne.

Les spéculations sur les fonctions "paysagères" de l'agriculture se trouvent ainsi à la confluence de deux courants : le premier, qui affecte la société dans son ensemble, apparaît soucieux de préserver de la friche et de l'incendie un certain "décor" rural, érigé en patrimoine, que les transformations de l'agriculture ont parfois autant modifié que la déprise. Ce décor représente l'un des supports principaux du développement du tourisme rural. L'autre, auquel semblent se convertir graduellement les agriculteurs et l'ensemble de la profession, y discerne le vecteur possible d'aides à la survie des ex-

ploitations dans des régions réputées difficiles, sinon même une piste importante quant à la redéfinition du rôle social des agriculteurs, dans des espaces ruraux où interviennent dorénavant bien d'autres acteurs (B. Delord et P. Lacombe, in Kayser et al, 1993). En Haut-Languedoc, dans le secteur couvert par cette étude, trois dossiers "agri-environnementaux" sont d'ores et déjà à l'étude, qui portent l'un sur la préservation des zones humides, l'autre sur la défense contre les incendies, le troisième simplement sur la conservation de sites paysagers de qualité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BARTOLI P. (1986). - L'impact des primes d'arrachage dans le vignoble languedocien, in **Bulletin de la Société languedocienne de Géographie**, t. 20, fasc. 4, pp. 66-79.

BONTRON J.-C. (1987). - Emploi rural, le renouveau, in **Economie et finances agricoles**, revue de la C.N. de Crédit Agricole, décembre 87, pp. 17-20.

BRUN A., LACOMBE P., LAURENT C. (1982). - La pluri-activité des agriculteurs, in "Hommes-Espaces-Politiques", INRA, Paris, 71 p.

CAVAILHES J., NORMANDIN D. (1991). - **L'évolution des modes d'usage des sols en France**, communication au colloque "Quelles campagnes pour demain ?", Rennes, 7-8 février 91, 18 p.

CHASSANY J.-P. (1987). - Crise économique et zones difficiles : l'exemple du Méjean, in **Bulletin de la Société Languedocienne de géographie**, fasc. 3-4/87, "Les montagnes sèches de l'Europe du sud", pp.271-289.

FEL A. (1990). - L'agriculture, chap. IV de l'ouvrage du C.E.R.A.M.A.C., "L'Auvergne rurale, Des terroirs au grand marché", Clermont-Ferrand, pp.71-98.

JOLLIVET M. (1987). - Evolution de la société rurale. Conséquences pour l'aménagement du territoire, in **B.T.I.** n°421-422, pp.325-332.

KAYSER B. et al. (1993). - **Naissance de nouvelles campagnes**, Datar/ed. de l'aube.

LAURENT C. (1992). - **L'agriculture et son territoire dans la crise. Analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le Pays d'Auge**, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Univ. Paris VII.

MAUREL M.-C., SAUSSOL A. (1987). - Un espace social innovateur, le canton de Lassalle dans les Cévennes gardoises, in **Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie**, fasc. 3-4/87, "Montagnes sèches de l'Europe du sud", pp. 419-428.

TIREL J.-C. (1989). - La nouvelle donne démographique, la déprise des terres, l'extensification, **Courrier de la Cellule Environnement** n°7, pp. 1-17.